

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Bureau innovation et recherche clinique (PF4)

Bureau qualité et sécurité des soins (PF2)

Instruction DGOS/PF4 n° 2011-432 du 18 novembre 2011 relative au financement des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU)

NOR : ETSH1131650J

Validée par le CNP, le 18 novembre 2011. – Visa CNP 2011-289.

Résumé : dans le cadre de l'optimisation du financement MERRI des médicaments sous ATU ou ayant bénéficié d'une ATU et en attente d'un financement définitif, la DGOS mène une enquête complémentaire auprès de l'ensemble des OMEDIT pour connaître la consommation de médicaments sous ATU et leurs coûts engagés lors de l'année 2011, et ce pour l'ensemble des établissements de santé concernés.

Mots clés : enquête, consommation, médicaments, autorisation temporaire d'utilisation, financement MERRI.

Annexe : tableau de remontée de consommation des ATU nominative et de cohorte pour l'année 2011.

La directrice générale de l'offre de soins à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux d'agences régionales de santé ; Mesdames et Messieurs les coordonnateurs d'OMEDIT.

À partir du 1^{er} janvier 2012, les financements de l'ensemble des médicaments sous ATU, quel que soit leur coût annuel par patient, seront gérés directement par la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Afin de rendre cette mesure opérationnelle, le codage de l'ensemble des médicaments sous ATU de cohorte et nominative devra être réalisé *via* FICHCOMP. Ce codage permettra de connaître de manière précise la consommation et les montants engagés par chaque établissement pour les médicaments sous ATU.

Dans l'attente de la mise en place opérationnelle de ce codage et afin de pouvoir anticiper le dimensionnement de l'enveloppe MERRI ATU pour 2012, une enquête complémentaire est entreprise auprès de l'ensemble des observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) pour connaître la consommation de médicaments sous ATU et leurs coûts engagés lors de l'année 2011 (de janvier à octobre 2011) pour l'ensemble des établissements de santé concernés.

Dans cet objectif, je vous remercie de bien vouloir renseigner le tableau ci-joint.

L'enquête devra tout particulièrement renseigner pour chaque molécule sous ATU ou ayant bénéficié d'une ATU et en attente d'un financement définitif *via* les tarifs des groupes homogènes de séjour ou par le biais de la liste en sus :

- le nombre de patients traités ;
- la consommation annuelle en 2011 (boîtes ou flacons en fonction des cas) ;
- le prix unitaire du médicament (par boîte ou par flacon) ;
- le coût global annuel en 2011 ;
- le montant des crédits MERRI utilisés pour couvrir ce coût global ;
- le reste à charge éventuel pour l'établissement fin 2011.

Les résultats de cette enquête sont à transmettre par mail (cedric.carbonneil@sante.gouv.fr et paule.kujas@sante.gouv.fr ou DGOS-PF2@sante.gouv.fr) ou par courrier sous le présent timbre avant le 15 décembre 2011. Les résultats de cette enquête vous seront restitués au cours du premier trimestre 2012.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A. PODEUR

